

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 16 Juin 2021**

OBJET : Indemnisation de Monsieur Mathurin PAJOU, éleveur engagé dans le projet expérimental de valorisation du cochon créole de Martinique initié par le Syndicat Mixte du PNRM -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 16 Juin 2021, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal in extenso du Comité du 04 Septembre 2020
2. Présentation des Audits Socio-organisationnel et Financiers du SM/PNRM
Dossiers Finances
3. Examen et vote du Compte Administratif 2020 pour le Budget Principal
4. Examen du Compte Administratif 2020 pour le Budget Annexe CFME
5. Compte de Gestion 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe de Formation
6. Affectation des résultats 2020
7. Cotisations des Membres pour l'exercice 2021
8. Attribution de la Subvention du COS/PNRM
Dossiers Ressources Humaines
9. Tarif des vacances au Syndicat Mixte du PNRM
10. Création des Postes
11. Ponts 2021
Dossiers Economie durable
12. Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de Porcs Noirs d'excellence
13. Présentation du Budget global du projet Café d'excellence 2021 à 2023
14. Convention avec la FREDON : suivi sanitaire et analyse des sols
15. Concours Villes et Villages Fleuris : adaptation au territoire de Martinique
Points informations
16. Etat d'avancement ACI Fleurissement des Centres-bourg des communes de Martinique
17. Appel à projet : Projets Alimentaires Territoriaux - PAT
18. Installation du Laboratoire pour la valorisation des plantes médicinales : programme OSAIN
19. Mission des Mycologues en Martinique du 2 au 11 Juin 2021 : programme MYCONOVA
20. Protocole Télétravail Covid-19 au SM/PNRM
21. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT -
Messieurs D. LOUIS-REGIS - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A.BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J-L GUIZONNE (Grand-Rivière) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mr C. PALIN (Trinité) – L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés d'Agglomération

→Membres Titulaires : Mr J-F. BEAUNOL(CAESM) -

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→Communes : Mr C. LARCHER et Mme J. BAZABAS à Mr D. LOUIS-REGIS - Mr J-C VARACAVOUDIN et Mme B. BARDOUX à Mr J-L GUIZONNE – Mr E. JULTAT à Mr R. BRITHMER -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – M. PLANTIN – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA - R. MARTINE – C-A. MENCE – D. ZOBDA – F. LORDINOT -

→Communes : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. THABAR(Gros-Morne)

– Mr G. GLONDU (Rivière-Pilote) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) –

→Communautés d'agglomération : Mr N. MONSTIN(CAP NORD) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Invitée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,

Considérant que dans le cadre du projet expérimental de valorisation du cochon créole, en 2014, le PNRM a capturé des spécimens sur les flancs de la Montagne Pelée. Ces cochons ont été transférés sur l'exploitation de Monsieur Mathurin PAJOU au lieu-dit La Médaille sur le territoire de la ville de Fort de France pour la poursuite des travaux initiés. Cette opération concernait une vingtaine d'animaux soient 15 mâles et 5 femelles.

Considérant que le transfert de ces animaux ont été effectués sur cette nouvelle exploitation sans convention, mais que Monsieur PAJOU s'en est occupé jusqu'à ce jour, pour le compte du PNRM.

Considérant que lors de la réunion de bureau en date du 12 avril 2021 où ce dossier a été présenté que les élus ont demandés des éléments complémentaires relatifs à la nature des charges supportées au cours de la période de référence par Monsieur PAJOU, aux fins d'étude d'une juste rémunération à lui servir.

Suite à cette demande les postes de dépenses à la charge de Monsieur PAJOU ont été ainsi identifiés :

Temps consacré
Utilisation de l'eau potable
Mise à disposition du terrain
Récupération de ti-nains 1 fois par semaine pour compléter alimentation (1 benne de bâchée)

Donnant lieu au tableau de dépenses répertoriées ci-après :

		3 mois 2018	2019	2020	5 mois 2021	
Temps de travail 3h/j	90h/m - 8,11 euros/horaire	2 189,70 €	8 758,80 €	8 758,80 €	3 649,50 €	23 356,80 €
Utilisation de son véhicule 7cv	30km/sem soit 129 km/mois	232,59 €	930,36 €	930,36 €	387,65 €	2 480,96 €
Consommation d'eau		150,00 €	600,00 €	600,00 €	250,00 €	1 600,00 €
						27 437,76 €
Mise à disposition du terrain	500 euros/mois	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
TOTAL						29 437,76 €

Considérant que Monsieur PAJOU a déjà récupéré une somme de 6 000,00 € provenant de la vente de cochons créoles (opération de vente organisée en décembre 2020 par le PNRM). Il reste au PNRM à lui verser la somme de 23 437,76 €,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Décide le versement de la rémunération de Monsieur Mathurin PAJOU, éleveur qui est fixée au montant de **23 437,76 €** pour la période du 30 Septembre 2018 à fin Mai 2021.

Article 2

D'inscrire les crédits nécessaires au budget en vigueur du SM/PNRM.

Article 3

D'autoriser le Président à signer tout document ou affaire s'y rapportant afin d'en assurer sa mise en œuvre.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 16 juin 2021

Le Président

Denis LOUIS-REGIS

